Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Requérants déboutés : Prise de position de la minorité du CE

La question de la régularisation des requérants d'asile dans le cadre de la circulaire Metzler a été jusqu'à ce jour gérée avec la volonté partagée par tous les membres du Conseil d'Etat d'éviter les mesures brutales et l'aggravation de la crise ouverte dans notre Canton.

Depuis l'origine du dossier, les Conseillers d'Etat socialistes et vert ont contribué inlassablement à la recherche de solutions constructives et consensuelles à cette problématique douloureuse et très complexe. A cet égard, on peut citer la mise sur pied du groupe de travail mixte (GTM) qui a eu pour effet positif la régularisation de 51 personnes supplémentaires, ou encore la décision du 12 janvier 2005, qui a apaisé une situation extrêmement tendue. Au fil des mois, le nombre de personnes qui avaient reçu une réponse négative de l'ODR est passé de 523 à 297. De nombreuses situations ont été régularisées, tant par le biais de la circulaire que par d'autres procédures parallèles. Quelques départs ont eu lieu, d'autres sont en préparation sur une base volontaire.

Nous aurions souhaité que la stratégie modérée et constructive adoptée se poursuive et que l'on continue d'exclure le recours à la force contre les 297 personnes encore concernées ; parce que ce sont des populations fragiles et parce que le canton les a jugées suffisamment intégrées pour être régularisées par Berne. Nous regrettons que la majorité du Conseil d'Etat ait décidé de rompre avec cette stratégie de modération et communiquons publiquement notre désaccord. Par ailleurs, nous relevons de manière positive le fait que les femmes kosovares isolées continuent de bénéficier de la suspension des mesures de contraintes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 mai 2005

DFJ, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, tél. 021 316 30 01 DSAS, Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, tél. 021 316 50 00 DINF, François Marthaler, Conseiller d'Etat, tél. 021 316 70 00